

Le taux de participation historiquement bas aux élections

Le Centre Carter évalue le processus électoral en fonction de la Constitution tunisienne, du cadre électoral national, des obligations et des normes découlant des traités régionaux et internationaux, des organes d'interprétation et de la pratique des États. Sa mission d'observation est menée conformément à la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections de 2005.

Le Centre est présent en Tunisie depuis 2011. Il a observé les élections de l'Assemblée Nationale Constituante de 2011, les élections présidentielles et législatives de 2014 et 2019, ainsi que le processus d'élaboration de la Constitution qui a abouti à l'adoption de la Constitution de 2014.

Contact : À Atlanta, Maria Cartaya, maria.cartaya@cartercenter.org